Image not found or type unknown

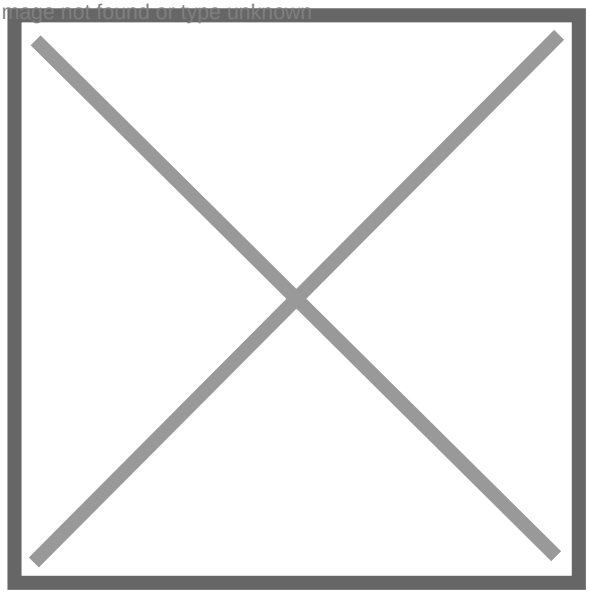

Mutuelle - complément de revenus

Par **gandalf34**, le **05/04/2011** à **11:52**

Bonjour,

Je suis cadre, en arrêt maladie depuis Avril 2009 suite à un problème de hernies discales, qui n’a pu être résolu par une opération que j’ai subi en Octobre 2009. Mon salaire a été intégralement payé par mon employeur jusqu’au 31/09/2010. Depuis, je ne perçois que les IJSS (soit 50% de mon salaire).
Ma mutuelle complément de salaire a décidé de nommer son Médecin conseil mi-juillet 2010 pour expertise qui a déduit que mon état était stabilisé, et a donc suspendu depuis cette date le versement du complément.
Mon médecin rhumatologue a certifié par écrit que j'étais toujours en souffrance et inapte à travailler; le médecin de la Sécurité Sociale est du même avis, et les différents médecins rencontrés au court de mes hospitalisations aussi. Malgré cela, ils restent sur leur position et vont m'adresser sur ma demande, un protocole à suivre pour contre expertise, en me soumettant 2 noms au choix de médecins psychiatres agrées par les tribunaux (mais choisis par eux)
Comment puis je avoir confiance en ces médecins , si je me réfère à la première expertise que j'ai suivie.
Le seul objectif de ma Mutuelle semble être de ne plus payer ce complément et ils sont prêts à tout pour y parvenir.
Je suis incapable de conduire, ni de rester assis plus de 20 minutes, je marche difficilement avec une canne.
Que dois-je faire pour contourner leur décision et être dans mon droit merci de votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés